



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/42/465/Add.1  
23 septembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

Quarante-deuxième session  
Point 39 de l'ordre du jour

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Rapport du Secrétaire général

(présenté en application de la résolution 41/162 de l'Assemblée générale)

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REPONSES RECUES DES ETATS MEMBRES	
République socialiste soviétique d'Ukraine .....	2

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

[Original : russe]

[13 août 1987]

1. La RSS d'Ukraine est convaincue qu'on ne peut parvenir à un juste règlement au Moyen-Orient que si les peuples arabes, et surtout le peuple arabe de Palestine, recouvrent leurs droits nationaux inaliénables. Ceci ne peut être réalisé que sur la base d'une action collective, par le biais de négociations en pleine égalité dans le cadre d'une conférence internationale de la paix.

2. Et pourtant, la situation de conflit aigu au Moyen-Orient se prolonge. On continue à verser le sang, l'occupation des terres arabes par Israël se poursuit et les tribulations des Arabes - en particulier du peuple palestinien dépossédé de sa patrie - se multiplient. Cette situation va à l'encontre des intérêts fondamentaux des peuples de la région et de tous les peuples du monde, et elle compromet gravement la sécurité internationale.

3. L'instauration d'une paix réellement durable au Moyen-Orient doit reposer sur la légalité et la justice. Tous les territoires qu'Israël occupe depuis 1967 - les hauteurs du Golan, la Rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza, la partie du Liban qu'il contrôle et le secteur oriental de Jérusalem - doivent être restitués aux Arabes. Le droit légitime du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination y compris le droit d'établir son propre Etat, doit être reconnu. Il faut garantir à tous les Etats du Moyen-Orient la possibilité de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

4. La RSS d'Ukraine réaffirme sa conviction qu'il n'existe qu'un seul moyen de satisfaire à ces conditions : convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et constituer à cette fin un comité préparatoire auquel participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Le large soutien que cette proposition a recueilli auprès de l'immense majorité de la communauté internationale montre que la campagne engagée en faveur d'un règlement juste et global au Moyen-Orient et de la convocation d'une telle conférence est entrée dans une phase décisive.

5. La RSS d'Ukraine est convaincue que si la situation au Moyen-Orient demeure explosive, c'est essentiellement à cause de la politique israélienne d'expansion, qui vise à assurer la domination d'Israël dans la région.

6. En conséquence, la RSS d'Ukraine réaffirme son soutien sans réserve à l'appel que l'Assemblée générale a lancé à tous les Etats Membres pour qu'ils mettent fin individuellement et collectivement à tout rapport avec Israël, afin de l'isoler totalement dans tous les domaines; elle réaffirme également qu'elle ne prête aucune assistance militaire à Israël, qu'elle ne fournit ni armes ni matériel militaire à ce pays, ni n'en reçoit de lui, qu'elle ne coopère pas avec Israël dans les domaines économique, financier et technique et qu'elle n'entretient aucune relation avec lui.

-----